**INFORMATIONS CNAOC**

Source : circulaire FGVB 2015-10

**Projet de loi de santé publique : la filière interpelle les élus (1)**

La viticulture se mobilise en amont des prochaines discussions sur le projet de loi de santé publique. Alors que l’examen du texte par la commission des affaires sociales de l’Assemblée Nationale débutera le 17 mars, toute la filière viticole a profité de l’invitation de l’Association Nationale des Elus de la Vigne et du vin (ANEV) à la 1ère édition des *rencontres de la vigne et du vin* pour afficher sa mobilisation. L’ANEV organisait le 17 février dernier son 1er colloque annuel sur le thème « *Comment concilier vin et santé publique ? »* à l’Assemblée Nationale. A cette occasion, plus de 150 viticulteurs et « décideurs » de la filière se sont déplacés pour faire part à la quarantaine de parlementaires présents de leurs inquiétudes face aux propositions « anti-vin » de l’ANPAA. Réagissant aux interpellations de plusieurs viticulteurs, les parlementaires ont tenu à rassurer. A la tribune, Fabrice Verdier, vice-président de la région Languedoc Roussillon et député du Gard a délivré le message du gouvernement : pas de mesure de restrictions supplémentaires prévues concernant la publicité sur le vin et pas de renforcement du message sanitaire. Mais ces propos n’ont rassuré qu’à moitié les viticulteurs présents car rien n’a été dit concernant d’éventuelles initiatives parlementaires. Les échanges ont ensuite dérivé vers la revendication principale de la filière viticole : clarifier la publicité pour les boissons alcoolisées.

Plusieurs articles de presse ont été condamnés suite à des articles positifs sur le vin qui ont été considérés par les juges comme de la publicité. Il devient urgent de clarifier ce qui relève de la publicité et ce qui relève du champ rédactionnel, pour préserver notamment la liberté d’expression pour les journalistes. J. Lallain et M.C. Gachet du journal Le Parisien et A. Gautheron, avocate en droit de la communication, tous présents en tribune ont affiché leur soutien à cette revendication. La demande semble avoir été bien identifiée par les parlementaires présents. Enfin, malgré le soutien affiché de plusieurs parlementaires à la filière viticole, Bernard Farges, président de la CNAOC, n’a pas hésité à s’adresser directement au Président de la République en l’invitant à faire confiance à la filière pour promouvoir la consommation responsable. Un évènement réussi qui aura permis de faire dialoguer franchement et respectueusement parlementaires et filière viticole en amont d’un débat qui s’annonce sensible.

**Projet de loi de santé publique : la filière interpelle les élus (2)**

Après l’exercice réussi à l’Assemblée Nationale, la filière viticole a profité du Salon de l’Agriculture pour continuer d’interpeller les élus concernant le prochain projet de loi de santé publique. C’est sur le pavillon du vin, le stand géré par le Comité National des Interprofessions Viticole (CNIV) qui représente la filière sur le salon, que plusieurs professionnels ont reçu des personnalités politiques.

Le Président de la République François Hollande a profité de son passage sur le stand pour assurer qu’aucune disposition nouvelle en matière de publicité sur le vin ne serait prise dans le prochain projet de loi de santé. Même discours chez le Premier ministre Manuel Valls, qui a rappelé qu’aucune disposition concernant la publicité sur le vin ne figurait dans le projet de loi initial.

Cependant, aucun n’a indiqué si le gouvernement s’opposerait à d’éventuelles initiatives parlementaires. Malgré toutes ces affirmations, la CNAOC et Vin et Société restent vigilants et continuent de préparer les discussions à venir. Le 24/02, invités à participer à une réunion du groupe d’études viticultures de l’Assemblée Nationale sur le Salon de l’Agriculture, ils ont réaffirmé leurs craintes de voir des amendements parlementaires venir durcir le texte initial. Pour rappel, les discussions en commission débuteront le 17 mars prochain et les discussions en séance plénière sont annoncées pour le 31 mars.

**Autorisations de plantations**

Le Conseil Spécialisé vin de FAM du 21 janvier et les Comités nationaux vin de l’INAO ont approuvé à l’unanimité les nouvelles règles du prochain dispositif national d’autorisation de plantation qui va s’appliquer à partir du 1er janvier 2016. La fixation du pourcentage national de croissance pour le contingent 2016 devrait être faite avant le 1er mars 2016 comme le prévoit la réglementation communautaire. Le ministère de l’Agriculture a annoncé lors du Conseil Spécialisé vin de FAM du 18 février dernier que les conseils de bassin se réuniraient en novembre 2015 pour débattre des contingents régionaux. Comme le défendaient la CNAOC et les autres organisations, le pourcentage national serait déterminé à partir des besoins exprimés par les professionnels en région.

Il devrait donc y avoir à l’avenir un contingent par région (inférieur ou supérieur à 1%) et par segment, la somme des contingents régionaux ne devant pas dépasser 1%. Les pouvoirs publics ont annoncé récemment le lancement d’une campagne de communication en direction des viticulteurs pour présenter le fonctionnement du nouveau dispositif.

Les objectifs, les cibles, les supports et outils de communication ont été présentés ainsi qu’un calendrier prévisionnel. Un dossier de presse devrait être réalisé d’ici la mi-mars 2015. Citons aussi la mise en place d’un site internet et d’un numéro vert, l’organisation de séances de formation en direction d’acteurs clés comme les ODG. Une foire aux questions pour répondre à toutes les interrogations sur les conséquences du nouveau système pour le statut juridique des exploitations est prévue. La communication en direction des professionnels est importante à double titre : tout d’abord pour permettre de comprendre le nouveau système mais aussi expliquer les démarches que les vignerons devront entreprendre pour pouvoir bénéficier d’une autorisation de plantation. En effet, l’outil de gestion qui a vocation à s’appliquer au 1er janvier 2016 sera intégralement dématérialisé. La téléprocédure FAM/INAO nécessitera une inscription préalable par le viticulteur sur cet outil et une mise à jour du CVI.

**Stratégie Alcool et santé de l’UE**

La fédération européenne des vins d’origine EFOW se mobilise aux côtés des autres organisations européennes viticoles – Le CEEV (Comité Européen des Entreprises Vins) et la CEVI (Confédération Européenne des Vignerons Indépendants) dans le cadre de la stratégie Alcool et Santé lancée par la Commission Européenne en 2006 et qui vise à aider les Etats Membres à réduire les dommages liés à l’alcool.

Les parlementaires européens de la commission ENVI (Environnement, santé publique, sécurité alimentaire) ont voté fin janvier une proposition de résolution demandant à la Commission Européenne une révision de la stratégie sur l’alcool. En amont, EFOW, le CEEV et la CEVI ont transmis une série d’amendements sur le projet de résolution aux députés de la commission ENVI et à ceux de l’intergroupe vin. Ils invitent les députés à continuer à promouvoir une approche fondée sur la consommation responsable et adaptée aux variations culturelles, sociales, géographiques et économiques de chaque pays membres de l’UE plutôt que sur la restriction de la consommation et la taxation forte des boissons alcoolisées.

Des arguments bien compris par les députés puisque, lors des discussions de la Commission ENVI sur le projet de résolution, presque toutes les interventions ont porté sur le fait que le problème était l’abus d’alcool et non la consommation en tant que telle. De nombreux députés ont également rappelé l’importance économique de la filière vitivinicole en Europe.